

## dispositions testamentaires de Michel Potay

J'ai maintenant 85 ans. Bien qu'encore vigoureux et toujours en activité je suis un vieil homme qui peut succomber à des maux physiques, pathologiques, accidentels, chirurgicaux etc. ou tout simplement à l'âge. Je rappelle ici quelques dispositions que je souhaité respectées après ma mort physique.

Concernant les biens matériels, nous sommes Christiane et moi mariés sous le régime de la Communauté Universelle et tous les biens matériels que je peux posséder lui reviendront en totalité jusqu'au moment où elle me rejoindra dans la mort physique à laquelle nous voici le péché de l'humanité. Christiane en disposera selon son cœur et sa sagesse. Nous ne sommes pas riches, mais je connais la générosité de mon épouse, notamment à l'égard de nos enfants et petits-enfants, et je lui recommande de ne pas se déposséder afin de rester à l'abri de tout souci matériels et je demande à nos soeurs et frères de foi qui m'ont aidé à vivre et à remplir ma mission de continuer de verser à mon épouse Christiane la demi-dime comme ils l'ont fait pour moi.

La Révélation d'Arès ne prévoit pas de successeur à ma personne prophétique et, par ailleurs, elle ne recommande aucun mode particulier de fonctionnement à l'assemblée des Pèlerins d'Arès après moi. La Révélation d'Arès me laisse le soin des meilleures dispositions à recommander à ceux et celles qui vivront après moi.

Les Pèlerins d'Arès poursuivront ma mission de génération en génération, car le salut de l'individu par la pénitence

... / ...

Il n'a de sens que s'il prépare le changement du monde en bien. J'entends par Pèlerins d'Arès le petit reste, constitutif de ceux et celles qui ont décidé de conformer en tous points leurs vies à ma foi, ma piété, mon enseignement, mes conseils, ma mission. Ils devront après mon départ de ce monde trouver eux-mêmes les moyens de fonctionner et d'agir, qui peuvent toujours varier selon les circonstances car notre grande famille arésienne est une fraternité apostolique, mais non une église ni une religion, elle n'a ni dogme, ni loi, ni hiérarchie, elle suit les mouvements de la conscience que guide La Révélation d'Arès et la Parole de Dieu vue sous la Lumière de La Révélation d'Arès. Notre grande famille arésienne impose la pénitence à chacun et chacune et la mission de pénitents toujours plus nombreux à tous.

Je ne m'inquiète pas pour le bon fonctionnement de l'assemblée car si tous et toutes deviennent pénitents, si ils mettent en pratique l'amour du prochain, le pardon des offenses, la paix avec tout le monde, l'intelligence spirituelle pour contrebalancer l'intelligence intellectuelle et si ils se rendent libres de tous préjugés, si ils vivent selon le Sermon sur la Montagne et les recommandations de La Révélation d'Arès, les choses seront faciles pour l'assemblée, parce que des humains aimants, bons, humbles et patients s'entendent bien et agissent de concert.

Je recommande aux assemblées de se constituer de pénitents et pénitentes et de n'accepter parmi eux que des nouveaux qui postulent eux-mêmes à la pénitence et qui on appellera postulants jusqu'à ce qu'ils soient de vrais pénitents eux-mêmes.

.../...

Il n'y aura évidemment pas d'autres intérêts que le cœur et la conscience pour déterminer la bonne conduite à suivre et l'adaptation, mais non la loi, sera la règle. Je rappelle qu'être libre ne signifie pas faire n'importe quoi et qu'il y a, du fait de nos inévitables insuffisances humaines, des fonctions et des décisions pratiques, circonstan tielles ou durables, que la sagesse demande de ne laisser qu'à un seul ou une seule.

Je n'ai pas personnellement de successeur, mais il me semble sage que les assemblées ou l'Assemblée qu'elles constituent prennent conseil auprès de ceux et celles qui n'auront approché le plus dans l'exercice de ma mission comme mon épouse Christiane ou ma fille Nina. La grande modestie de Christiane la portera à s'effacer mais en cas de nécessité elle finira par donner son avis. Ma fille Nina, depuis longtemps ma secrétaire, se montrera sûrement une consultante recherchée et appréciée et poursuivra la tâche secrétariale et administrative qu'elle a assumée jusqu'à présent. Nina pourra prendre conseil auprès de sa mère Christiane qui a vécu auprès de moi quantité d'expériences que Nina, plus jeune, n'a pu partager.

Christiane et Nina prendront à leur tour les dispositions testamentaires qui leur sembleront les plus sages.

Que personne n'oublie que les pénitents et moissonneurs de pénitents ne sont jamais seuls. Le Père lui-même et ses légions de saints (les anges) auquel Il me fera peut-être l'honneur de me joindre accompagnent toutes nos actions.

Fait à Bordeaux, le 26 novembre 2014

+ MWM